

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 637 prescrivant annulation et retrait temporaire de permis de conduire

n° 637

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 mai 1960

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro  
30 juin 1960

### VISAS

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi cadre n° 56-619 du 23 juin 1956 et les textes pris pour son application

**Vu** l'arrêté du 11 février 1937 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage en Côte Française des Somalis

**Vu** le procès-verbal du 3 mai 1960 de la Commission de retrait du permis de conduire prévue par les articles 29 et 115 de l'arrêté susvisé;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

le permis de conduire n° 1245668 délivré le 6 juin 1940 par le Préfet de Police de la Seine à M. Gros (Albert, Le permis de conduire n° 354 délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti le 12 octobre 1956/à M. Ahmed Aden Doualeh, Somali Gadabourcy Mahadasseh, de nationalité étrangère, fils de Aden Dousleh et de Abiba Djama, est suspendu pour une durée de deux mois.

#### Art. 2

Le présent arrêté aura effet à compter de la date de sa notification aux intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*'Pour le Chef du Territoire et par délégation :L'Administrateur en Chef chargé de l'expédition des Affaires courantes du Secrétariat Général  
Guy*

**FÉNARD**